

**PLEIN SUD
PARLONS-EN !**

**Informez-vous et exprimez-vous
dans le cadre du projet !**

**12
octobre
2020**

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Présentation du projet

12/10/2020

Déroulement de l'atelier et grandes lignes des avis et contributions formulés

Date :

- Le lundi 12 octobre de 19h à 21h15

Lieu :

- Cinéma La Grange, Pôle culturel de la Ferme d'Ayau, Avenue Maurice de Vlaminck.

Publics :

- Réunion publique ouverte à tous les publics.

Objectifs :

- Présenter les motivations du projet.
- Communiquer les premières intentions du projet Plein Sud (fonctions et usages envisagés)
- Présenter le calendrier du projet.
- Présenter la démarche de concertation.
- Communiquer sur les réunions à venir et les supports de concertation (visite de site, ateliers, cahiers d'acteurs...).

Intervenants :

- François Bouchart – Maire de Roissy-en-Brie
- Jonathan Zerdoun – Premier adjoint à l'Urbanisme, Ville de Roissy-en-Brie
- Olivia Jarny – Directrice de projets, Nexity Ville & Projets
- Christelle Pluvinet – Membre de l'Association RENARD
- Roland de Phily – Garant CNDP
- Patrick Norynberg – Garant CNDP
- Kyvan Farzami – Chef de projet, Aire Publique

Déroulement :

- Introduction : présentation des enjeux du projet, du déroulé de la rencontre et des intervenants
- Présentation de la démarche de concertation
- Présentation du projet et de la mise en compatibilité du PLU
- Présentation de la contribution de l'association Le RENARD
- Séquence de questions/réponses

Des questions relatives à :

- La propriété du site du projet ;
- La compatibilité des activités de maraîchage avec la présence des lignes à hautes tensions ;
- La convention entre la Mairie et l'EPFIF ;
- Le nombre de logement ;
- Le stationnement et la circulation, et notamment la desserte du site ;
- Les impacts de la non réalisation du projet pour la ville et pour la biodiversité.

Et des avis formulés pour :

- Une agriculture urbaine portée par les citoyens et capables d'alimenter les Roisséens et les élèves de la commune ;
- La préservation des zones humides notamment vis-à-vis des effets indirects sur celles-ci ;
- Ne pas créer de voies de desserte du futur quartier par la rue de la Longuiole et le chemin du Pommerot.

Sujets évoqués hors projet :

- Projet de suppression du passage à niveau près de pôle gare.

Séquence 1 : Introduction de la rencontre

François Bouchart, Maire de Roissy-en-Brie, introduit la séance et rappelle l'importance de la démocratie participative pour les élus de la commune. Il indique que la concertation préalable sur le projet Plein Sud en est la matérialisation concrète et il affirme compter sur les citoyens pour réussir le projet.

Il débute par l'historique de l'opération d'aménagement. En 2013, l'Etablissement public foncier d'Île-de-France et la Ville de Roissy-en-Brie avait pour projet la création d'une ZAC nommée « Les Prés de la Longuiolle ». Il indique que la convention de l'époque menaçait la Ville de près de 3 millions d'euros de pénalités si le projet n'était pas développé. Ainsi, depuis 2014, la nouvelle municipalité travaille pour la construction d'un projet alternatif. Il partage les points faibles du premier projet : déséquilibre entre tissu pavillonnaire et habitat collectif, manque de prise en compte des enjeux de circulation, aucune aide pour la réalisation des équipements et sous-dimensionnement de ces derniers. Il rappelle qu'en 2017-2018, un projet avait été présenté aux habitants mais également aux différents partenaires. C'est en prenant en compte l'ensemble des avis sur ce projet que la Ville a poursuivi sa réflexion, puis a confié le terrain à Nexity, en tant qu'aménageur.



Il précise que l'environnement sera au cœur du projet à travers le maintien d'un écrin de verdure, le respect des zones humides et l'identité de la commune.

Il réaffirme sa volonté d'avancer en transparence et indique que c'est pourquoi la Ville de Roissy-en-Brie a souhaité l'organisation d'une concertation volontaire et a demandé la désignation de garants par la Commission Nationale du Débat Public. Enfin, il remercie les intervenants, les élus présents et les participants.

Kyvan Farzami, animateur Aire Publique, présente le déroulé de la rencontre (slide 3) et les rôles et missions de chacun des acteurs du projet (slide 5).

Les acteurs présents en tribune se présentent :

- Jonathan Zerdoun – Premier adjoint à l'Urbanisme, Ville de Roissy-en-Brie
- Olivia Jarny – Directrice de projets, Nexity Ville & Projets
- Roland de Phily – Garant CNDP
- Patrick Norynberg – Garant CNDP

Séquence 2 : Présentation de la démarche de concertation

Roland de Phily, garant de la concertation, explique que depuis longtemps les citoyens se sont saisis des projets ayant un impact sur l'environnement. Il informe qu'après la révolution industrielle, il y a une vraie prise de conscience : les citoyens veulent comprendre et s'exprimer sur les enjeux des projets qui les entourent. Il revient sur l'ensemble des lois qui sont à l'origine du Débat public aujourd'hui. Ainsi, à présent, quand un projet est d'une ampleur importante et peu avoir des impacts sur l'environnement une concertation préalable ou un débat public sont organisés pour informer et écouter le public. Il indique qu'au moment de la présentation du projet celui-ci n'est pas défini.

Patrick Norynberg, garant de la concertation, précise le rôle des garants (slide 10). Les garants sont des prescripteurs, des facilitateurs et des observateurs, indépendants et neutres. Ils n'ont pas d'avis à donner sur le projet mais sur le déroulement de la concertation. Leur première mission est de veiller à l'accès à une information neutre, transparente et entière, pour permettre à chacun de se faire une opinion. Ils assurent aussi l'équivalence, c'est-à-dire le fait que toutes les idées se valent si elles sont argumentées. Enfin, il informe que les garants rédigeront un rapport sur la concertation à son issue et rappelle que la concertation actuelle est une démarche volontaire de la Ville de Roissy-en-Brie et de Nexity.

Kyvan Farzami, animateur Aire Publique, présente le dispositif d'information et d'expression du public (slide 11) :

- Le dossier de concertation (disponible en Mairie ou en ligne) ;
- Une page dédiée sur le site de la Ville de Roissy-en-Brie ;
- Un registre de concertation disponible à la Mairie ;
- Les réunions publiques de lancement et de clôture ;
- Les ateliers (justification, fonctionnalités et insertion environnementale et paysagère).
- Une adresse mail ;
- Par courrier à la Mairie ;
- A travers un cahier d'acteurs pour les acteurs constitués.

Il indique qu'à la fin de la concertation, les contributions seront analysées puis les garants rédigeront un bilan de la concertation. Ensuite, la Ville de Roissy-en-Brie devra faire part de ses enseignements pour affiner le projet. Plus tard, une enquête publique sera réalisée pour permettre au public de s'exprimer sur le projet finalisé. Enfin, le commissaire enquêteur donnera un avis favorable ou défavorable au projet. C'est ensuite que le projet pourra rentrer dans une phase opérationnelle.

Jonathan Zerdoun, présente le calendrier du projet (slide 13) à partir de la fin de la concertation préalable et jusqu'à l'approbation du projet.

Séquence 3 : Présentation du projet et de la mise en compatibilité du PLU

Jonathan Zerdoun indique que le projet est conçu au travers de plusieurs constats (slide 15). Le premier enjeu est le positionnement stratégique du projet. En effet le site est identifié comme secteur d'urbanisation préférentielle par le SDRIF 2030 (Schéma Directeur de la Région Île-de-France à horizon 2030). Il présente également le double enjeu du solde migratoire (à travers notamment du départ des jeunes dans un contexte de marché de l'immobilier tendu) et du développement de l'activité économique. En effet, il précise que les zones d'activités actuelles ne permettent pas d'accueillir de nouvelles entreprises.

Ainsi, il indique que le projet devra répondre à ce constat avec la création d'une offre de logements diversifiée (avec comme objectif le parcours résidentiel), la création d'équipements publics (création d'un groupe scolaire et d'un palais des sports par exemple), la création d'une zone d'activités, mais aussi l'intégration du quartier en termes de transports et enfin l'intégration paysagère et agricole du projet.

Il rappelle qu'une première concertation organisée en 2017 et 2018 a permis à davantage intégrer les enjeux suivants (slide 16) :

- La gestion des eaux pluviales
- La gestion des eaux usées
- La réouverture du Ru de la Longuiolle
- Les mesures de protection et de compensation des zones humides
- Les continuités écologiques avec les sites environnants
- L'insertion paysagère
- La densité en matière de logements

Puis, il présente les objectifs du projet (slide 17) :

- Diversifier l'offre d'habitat dans un objectif de mixité sociale et intergénérationnelle
- Adapter l'offre d'équipements aux besoins des habitants
- Maîtriser l'expansion urbaine
- Assurer un développement urbain mesuré et équilibré à l'échelle du territoire
- Préserver le cadre de vie en affirmant une ambition environnementale forte
- Permettre les continuités du maillage viaire et des circulations douces en lien avec le contexte existant
- Valoriser les éléments du patrimoine végétal existant et les inscrire dans la trame urbaine

- Créer un quartier animé, dynamique et convivial intégré au tissu urbain
- Contribuer à faire évoluer l'image de la ville et renforcer son attractivité par la création d'un quartier mixte
- Favoriser le développement économique

Olivia Jarny, Directrice de projet de Nexity, présente le contexte du projet. Elle indique que le site est dans une situation d'interface entre la Ville de Roissy-en-Brie, la plaine agricole et la forêt. Le site se situe également en entrée de ville, ce qui lui offre une grande visibilité et donc un projet de transition à créer. Par ailleurs, elle indique qu'en matière de desserte viaire et en transports en commun le site dispose d'atouts. Elle souligne notamment la desserte de la RD21 et la présence à 15 minute à pied de la gare de RER, dont la fréquence des trains va être augmentée dans les années à venir (projet Eole).

Elle présente ensuite des vues du site (slide 20) et indique les enjeux et contraintes à intégrer au projet :

- La situation en entrée de ville au contact des espaces agricoles mais également en interface de zones pavillonnaires et d'activités ;
- Une traversée du site par une ligne à très haute tension ;
- La présence de cours d'eau, et notamment le ru de la Longuiolle et de zones humides.

Elle présente une carte de synthèse des aspects paysagers (slide 21), et s'arrête sur les deux cours d'eau : le Morbras et le ru de la Longuiolle. Elle précise que ce dernier sera revalorisé dans le cadre du projet.

Ensuite, elle explique que la trame verte et bleue devra être prise en compte et mise en valeur dans le projet. Son objectif ? Maintenir la biodiversité en maintenant les continuités écologiques. Elle présente la carte du SRCE (Schéma régional des continuités écologique) (slide 23) qui devront être pris en compte à l'échelle macro, locale et interne au site (slide 24) :

- Préserver / restaurer le ru de la Longuiolle ;
- Traiter prioritairement le passage busé du ru de la Longuiolle sous la RD 21 ;
- Préserver les mares et mouillères de la Forêt de Notre Dame au sud du site ;
- Préserver restaurer le corridor alluvial du Morbras et de ses alentours.

Elle informe que plusieurs études sont actuellement menées sur le site du projet pour affiner ces éléments.

Séquence 3 : Présentation du projet et de la mise en compatibilité du PLU

Olivia Jarny poursuit et précise qu'en matière de biodiversité le site est un lieu de passage pour certaines espèces mais pas un lieu d'habitats. Toutefois le projet devra intégrer des mesures visant à éviter la destruction ou la dégradation des milieux fréquentés par ces espèces. Cela passera notamment par la préservation des zones humides.

Jonathan Zerdoun présente la carte du SDRIF et rappelle que le site est présentée comme zone d'urbanisation préférentielle (pastilles oranges en slide 27). Cette zone est également privilégiée par la Mairie car les autres zones autour de la ville sont des espaces naturels, et notamment des forêt à préserver.

Olivia Jarny présente les objectifs du projet ainsi que les contraintes rencontrées. Elle précise que c'est la combinaison des deux qui permettra de définir le projet. L'objectif prioritaire est de réaliser un projet qui se veut durable et adapté aux besoins des Roisséens actuels et futurs, offrant une programmation mixte (slide 28). Elle explique que le quartier devra s'insérer dans la ville et ne deviendra pas un quartier a part entière et tourné vers lui-même. Il comprendra :

- Des logements individuels et collectifs, privés et sociaux, de tailles variées permettant de répondre et d'anticiper les parcours résidentiels des Roisséens (slide 30).
- Une offre d'équipements publics et de loisirs groupe scolaire et équipement à vocation sportive (slide 30).
- Une offre résidentielle séniors sous la forme d'une résidence services, à destination des personnes âgées (slide 31).
- Une offre d'accueil économique dans le prolongement de la zone d'activité du Moulin des Forges, afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises, plutôt PME et PMI, pour renforcer le tissu économique communal (slide 31).
- De nouveaux axes de circulation internes au futur quartier qui seront adaptés aux différents modes de déplacements (vélo, marche à pied). Elle explique que le rond point sera positionné en bas du site sur la RD21, car plus haut la présence de la zone humide n'est pas souhaitable pour la création de ce type de voie. Les dessertes secondaires et modes doux seront travaillées en concertation (slide 32).
- Des aménagements naturels afin d'insérer au mieux le quartier dans son environnement et intégrer une dimension d'agriculture urbaine (slides 33 à 35).

Par la suite, elle présente deux cartes faisant la synthèse des différents enjeux (slide 36 et 37) puis une carte sur les premières intentions du projet (slide 38).

Jonathan Zerdoun informe que le projet nécessitera la mise en compatibilité du PLU. Il explique qu'il faut adapter les zones du PLU au projet car dans sa version actuelle l'urbanisation n'est pas ouverte.

Séquence 4 : Présentation de la contribution de l'association Le RENARD

La parole est donnée à Christelle Pluvinet, animatrice à l'association RENARD et habitante de Roissy-en-Brie. Pour l'association, le débat public doit être l'occasion de demander aux habitants quelles sont leurs attentes et leurs craintes pour la plaine agricole pour bâtir un projet qui ressemble aux roisséens autour de la question : « Qu'est ce que vous voulez pour l'avenir de la plaine agricole ? ». Il existe, selon elle, deux possibilités, soit de modifier le projet, soit de l'abandonner. Avant toute chose, l'association pense qu'il faut d'abord achever les projets déjà lancés par la commune avant d'en débiter un nouveau.

Elle présente la carte du SDRIF (slide 44) et insiste sur la liaison RA qui est un espace de respiration et à la fois une liaison agricole et forestière, et précise que cela implique le maintien d'une large bande non-construite. Elle ajoute que les pastilles désignent des secteurs que l'on peut ouvrir à l'urbanisation, et précise qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

Par ailleurs, elle indique que depuis 2018, l'Etat a levé l'état de carence en logement social sur la commune et que par conséquent la Ville n'a pas besoin de créer de nouveaux logements sociaux.

Elle indique ensuite que le PLU date de 2004 et qu'il ne prend pas en compte le SDRIF et le SRCE plus récents. Elle affirme que le PLU doit être conforme avec ces deux documents. Puis, elle indique que les zones à urbaniser du PLU ne le sont plus si elles n'ont pas été acquises par la Mairie au bout de 9 ans. Etant donné que le PLU a été approuvé en 2004, il lui semble qu'une révision, et non pas une mise en compatibilité, est nécessaire au projet.

Elle indique qu'il faut absolument que les zones humides soient prises en compte. Puis elle explique qu'il existe deux types de liaisons écologiques :

- Les réservoirs de biodiversité : où les espèces peuvent manger, se reproduire, s'abriter.
- Les corridors écologiques : où les espèces peuvent se déplacer.

Elle rappelle les 3 niveaux de biodiversité :

- Les milieux
- Les espèces
- La diversité génétique

Et précise que chaque espèce utilise un milieu différent. Le SRCE reprend ces éléments. Elle rappelle qu'il s'agit d'un document réglementaire et il doit être pris en compte par le PLU et le SDRIF. Il faut faciliter les déplacements des espèces.

Elle informe que deux corridors ont été identifiés. On y trouve beaucoup d'insectes, des fleurs, des oiseaux ou des amphibiens, qui ne peuvent pas forcément se trouver dans un milieu forestier. Ces corridors, d'au moins 100 mètre de fuseau, doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme d'une part, et doivent être complétés au niveau local pour assurer une continuité d'autre part. Ainsi, l'association pense que le corridor doit traverser la ville (slide 50).

Puis, elle présente aussi des mesures à mettre en place pour les hérissons (slide 51).

Séquence 4 : Présentation de la contribution de l'association

Le RENARD

Christelle Pluvinet rappelle que les zones humides sont protégées au titre de la loi L211-1 du Code de l'Environnement. Il faut éviter, réduire ou compenser, dans cet ordre, les impact sur ces espaces. Elle indique qu'on les identifie par la botanique ou par analyse pédologique. Il y a d'autres moyens de les reconnaître : au travers des cartes anciennes, des cartes de topographie, ainsi que la carte de la DRIE et les relevés qui peuvent être réalisés dans le cadre du décret du Ministère. Puis, elle présente les zones humides identifiées (slide 53).

Elle informe que le ru de la Longuiolle est un élément structurant du site, et précise que le SDRIF demande à ce que les rivières urbaines soient ouvertes, hors celle-ci à l'heure actuelle est busée sur une partie de son parcours.

Elle signale ensuite la présence de certaines espèces protégées à proximité : des chouettes, des reptiles, des hérissons, des tritons, des chauves-souris, etc. Elle précise que celles-ci sont protégées et qu'une tonte des espaces verts plus raisonnée permettrait de faciliter la vie de ces espèces.

L'Association demande de finaliser les projets en cours comme le passage piétons et cycles sous la voie SNCF entre le grand Etang et la ZAC des grands Champs au Nord de la commune, ainsi que le passage à niveau n°8 au niveau de l'avenue du Général Leclerc.

Par ailleurs, la Plaine des dix huit Arpents lui semble un lieu propice à l'accueil de nouveaux arbres promis dans le cadre de la campagne municipale. Ceux-ci permettraient de compléter les corridors et les milieux humides ou pourraient être plantés le long de la voirie. L'Association portera une attention aux choix d'espèces locales.

Enfin, concernant l'épuration des eaux usées, elle indique que le réseau actuel est calibré pour 23 000 habitants, pour Roissy et Pontcarré. Aujourd'hui les 25 000 habitants sont atteints et la population continue de se développer. Elle indique que les eaux usées dépassent régulièrement, il leur semble difficile dans l'état actuel des choses de continuer à créer des espaces urbanisables sur ces deux communes.

Jonathan ZERDOUN, reprend la parole et indique que l'association rédigera également un cahier d'acteurs. Il souhaite rétablir certains faits entre la théorie et la pratique. Tout d'abord il indique partager les mêmes ambitions que l'association sur certains aspects et notamment le respect du cadre de vie et la création d'un projet équilibré dans le respect des espaces naturels

En premier lieu, il revient sur les objectifs en matière de logements sociaux. La ville est liée avec la préfecture au travers d'un contrat triennal dont les objectifs ont été remplis pour les 3 dernières années mais dont certains objectifs restent à remplir pour les prochaines années, et notamment au regard de la loi SRU. Il indique que la carence a pu être levée pour un temps car le projet a été inscrit et donc les services de l'Etat ont pris en compte le fait que ces logements allaient être créés dans les prochaines années.

Concernant le PLU, il indique que des modifications ont été réalisées en 2017 et 2018 pour prendre en compte le Grenelle de l'Environnement. Une enquête publique avait été réalisée permettant à chacun de s'exprimer. Il affirme que la modernisation du PLU a donc été réalisée.

Au sujet des zones humides, il partage le constat de l'Association. Il affirme qu'elles seront toutes protégées.

Pour la circulation, il informe que le projet devra s'appuyer sur une étude dédiée. Il partage le constat sur le passage à niveau proche de la ZAC. Concernant le passage à niveau près de la gare, il indique que la route devra passer sur les voies pour des raisons techniques. Il s'agit d'un projet sur le long terme et nécessite des financements de l'Etat.

Enfin, il émet un point de désaccord sur la capacité du système de gestion des eaux usées.

Séquence 5 : Questions/réponses

Monsieur Montauban, habitant de la rue du Pommerot, demande des informations sur la propriété du terrain.

François Bouchart, Maire de Roissy-en-Brie, indique que lorsque l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France achète des terrains, les projets doivent se réaliser dans un temps donné. L'EPIFIF portait ces terrains de 2013 à 2019, et donc 3 millions de pénalités pesaient sur le budget de la Ville soit 15% de son budget de fonctionnement. Cette somme aurait été payée par les Roisséens à travers les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation). C'est pourquoi la ville s'est désengagée de cette convention mais reste présent auprès de l'aménageur Nexity qui a racheté les terrains à l'EPIFIF.

Un habitant de Roissy et membre d'une AMAP se questionne sur l'implantation d'activités de maraîchage sous les lignes à hautes tensions au regard des impacts sur les cultures et sur les producteurs.

Olivier Jarny, Directrice de projet, indique que Nexity travaille actuellement avec un expert en agriculture pour trouver un projet qui puisse être compatible avec la zone et qui vienne compenser la perte de zones agricoles. Plusieurs pistes sont étudiées : le maraîchage, mais également la possibilité d'installer des PME et PMI qui puissent avoir un lien avec les activités agricoles, ou encore des activités sur le volet pédagogique. Elle précise que la compensation peut se faire sur le site ou à proximité. Elle informe que les recommandations de l'ARS seront respectées.

Kyvan Farzami, animateur, rappelle l'emplacement sous les lignes à haute tension est non-constructible. Olivier Jarny précise que cela dépend du type d'activités, mais qu'en effet un certain nombre d'activités sont interdites, comme par exemple des logements ou une crèche.

Monsieur Roy, de l'association RENARD, indique qu'il est possible de rabaisser les voies du passage à niveau, et indique qu'une étude de SNCF est consultable sur le site de l'association.

Par ailleurs, il demande que la convention avec l'EPIFIF soit portée au dossier d'enquête publique pour avoir plus d'informations sur celle-ci. Selon lui aucune pénalité de l'ordre de 3 millions d'euros n'était présente dans cette convention.

Monsieur Zerdoun, adjoint au Maire, confirme l'impossibilité technique du passage à niveau sous les voies. Il confirme également que l'EPIFIF en achetant les terres souhaite une garantie que le projet se réalise au travers de pénalités.

Monsieur Roy, indique que l'association a reçu les conventions et que cette somme n'apparaît dans aucun des documents.

Monsieur Zerdoun réitère sa position.

Une habitante de Roissy-en-Brie et membre d'une AMAP indique rêver que les citoyens et la Ville puissent porter un projet agricole. Non pas un projet agricole au sens de la grande agriculture, mais un projet ambitieux avec une ferme, de la polyculture qui puisse répondre à l'autonomie alimentaire nécessaire et remise en avant par le confinement. Cette agriculture pourrait également nourrir les enfants des écoles de Roissy-en-Brie, et ceux-ci pourraient y contribuer.

François Bouchart indique qu'il partage ces ambitions. Il informe que sans le projet dans sa globalité, il n'existerait pas un bilan économique tenable pour la création de cette activité. Il confirme qu'une réflexion sur l'approvisionnement des cantines est en cours de réflexion avec le partenaire actuel (50% de biologique dans les plateaux actuellement). La réflexion sur les circuits-courts est un objectif, ainsi qu'offrir de la vente directe pour les habitants.

Séquence 5 : Questions/réponses

Madame Montauban, membre associatif de Roissy-en-Brie, se questionne sur le stationnement et la circulation dans un contexte de développement de la circulation sur la commune.

François Bouchart confirme l'augmentation des flux routiers sur la commune. Pour lui il y a plusieurs raisons à cela : les chantiers en cours et les applications de déplacement pour gagner quelques secondes sur un trajet.

Il informe que 100 places de stationnement ont été créées à la gare RER et que la Ville réfléchit à la création d'une navette pour alimenter ce quartier et d'autres depuis et vers la gare. Un travail sera mené avec IDF Mobilités. Selon lui, la réflexion doit être réalisée sans pour autant interdire les véhicules individuels. Toutefois il est conscient qu'il faille agir rapidement pour l'avenir des futures générations. L'enjeu est double selon lui, trouver de nouvelles places de stationnement et travailler la multi-modalité.

Jonathan Zerdoun, indique que le projet fait l'objet d'un certain nombre d'études et notamment une étude de circulation. Une étude sur la circulation avant et après le projet est réalisée pour prendre en compte les enjeux dans la conception du projet. Au travers de la slide 32, il explique qu'il est également prévu la création d'un réseau de mobilité douce pour rejoindre le pôle gare.

Madame Pluvinet, souhaite que soit explicité les impacts de la non réalisation du projet pour la ville et pour la biodiversité. D'autre part, malgré la préservation des zones humides, elle craint un impact sur ces espaces lié aux eaux pluviales par exemple. Elle craint que celles-ci se transforment en marres.

François Bouchart indique que la commune a besoin d'équipements publics structurants et notamment d'une école, et d'un gymnase pour faire rayonner les sports et la vie associative sur la commune, ou encore une résidence pour seniors. L'idée est de permettre aux jeunes et aux seniors de disposer d'une offre de logement sur la commune au travers d'un parcours résidentiel.

L'idée est aussi de maintenir et développer de l'emploi localement. Il s'agit de créer des revenus pour la commune et de favoriser son dynamisme.

Il indique qu'il faut arrêter d'opposer le développement économique et le parcours résidentiel avec l'écologie. En effet, il est essentiel de construire dans le respect de la nature, et il s'agit d'inscrire la nature au centre du débat.

Madame Salmi, habitante du lotissement des Terres Rouges, demande le nombre de logement prévu dans le projet.

Elle souhaite par ailleurs que la rue de la Longuiolle et le chemin du Pommerot ne soient pas utilisés comme des dessertes du futur quartier. Elle indique partager le constat sur le stationnement et la préservation des terres agricoles.

François Bouchart indique que le nombre de logement n'est pas connu à ce stade, car beaucoup de zones ne sont pas constructibles. Il indique que l'idée est de créer un quartier à l'image de la Ville et ne sera donc pas plus dense que les autres quartiers. Concernant les rues de la Longuiolle et du Pommerot, il précise que le projet repart d'une feuille à zéro, et que le nouvel aménageur a bien été informé des contributions de la première concertation. Ainsi, l'objectif est de ne pas ouvrir davantage ces rues à la circulation.

Concernant la préservation des terres agricoles, il indique qu'on ne peut pas refuser à nos parents et nos enfants ce que nous avons-nous même fait. Il ajoute que par ailleurs, il faut du développement économique pour permettre de maintenir un bon niveau de service public. Il informe qu'il ne souhaite pas accueillir une plateforme logistique par exemple, mais plutôt des activités créatrices d'emploi.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation.

Kyvan Farzami rappelle l'atelier à venir et les modalités d'inscriptions.

PLEIN SUD PARLONS-EN !



12/10/2020